à bouleverser une société qui leur procure si peu de satisfactions.

Après tant de philosophes et de poètes, M. d'Avenel nous montre que le bonheur n'est ni dans la richesse ni dans le luxe, ni dans le succès, mais seulement en nous-mêmes. C'est dans notre propre cœur qu'il faut l'aller chercher, et c'est notre cœur qu'il faut réformer s'il n'est pas en mesure de nous le fournir lorsque nous le lui demandons. Modérer ses désirs, ne pas souhaiter ce qu'on ne peut obtenir, savoir jouir de ce que l'on a, s'exercer à être bon et aimant, tel est le secret du bonheur de l'individu et de la paix de l'Etat. Mais cet idéal convient-il aux peuples engagés dans la lutte économique qui passe sur le globe aujourd'hui comme une tempête? La recherche du bonheur n'est guère compatible avec les grands efforts que nécessite l'expansion économique; elle est en contradiction flagrante avec la poursuite de la richesse et la lutte pour la suprématie commerciale et industrielle. Que cette fièvre suive son cours comme il est probable, alors le bonheur restera le lot d'une petite élite, car si le talisman qui le procure reste à la portée de tous, rares seront les hommes qui sauront s'en servir!

ZADIG.

La Santé du Général de Gallifet

Paris, 1er juillet. — La santé du général de Gallifet, nous l'avons dit, inspire de sérieuses inquiétudes à son entourage. L'ancien ministre de la Guerre, qui est âgé de 79 ans, a eu une nouvelle attaque de paralysie.

Le docteur Lereboullet a rédigé le bulletin de santé suivant :

« Etat stationnaire avec tendance à l'amélioration. »

Le malade est très agité; il s'alimente très difficilement.

Le Président de la République et le ministre de la Guerre ont fait prendre, cet après-midi, des nouvelles du général.

LES INCIDENTS DE L'HOTEL CONTINENTAL

Les poursuites contre le roi Pataud

Paris, 1er juillet. — M. Boucard a entendu, cet après-midi M. Pataud au sujet de l'information qu'il a ouverte sur les incidents de l'Hôtel Continental.

On sait que M. Pataud avait demandé une contre-expertise qui fut refusée par M. Boucard, puis accordée par le parquet.

Cette contre-expertise fut confiée à M. Lecornu, professeur à Polytechnique.

Cet expert ayant déposé son rapport, M. Boucard en a donné connaissance à M. Pataud.

M. Lecornu déclare qu'à aucun moment il n'y a eu menace d'un danger quelconque à l'Hôtel Continental et qu'aucun acte de sabotage n'a été commis contre le service de l'électricité.

Le Sabotage des fils télégraphiques

Deux condamnations à Versailles

Versailles, 1er juillet. — Le tribunal correctionnel a condamné à six mois de prison, pour sabotage de fils télégraphiques, le nommé Bartide. Son complice Coste a été condamné à 2 ans de prison et 500 francs d'amende.

Une arrestation à Dijon

Dijon, 1er juillet. — La police mobile a arrêté un habitant de Villeneuve, qui serait en relation avec les auteurs présumés des actes de sabotage télégraphique récemment signalés.

SÉNAT

Les Troubles de la Martinique

Paris, 1er juillet. — La séance est ouverte à 4 heures 45, sous la présidence de M. Dubost,

L'INCONDUITE DES MINEURS

Le Sénat adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi ayant pour objet de prescrire l'application échelonnée de la loi du 11 avril 1908, concernant l'inconduite des mineurs.

L'INTERPELLATION KNIGHT

M. Knight a la parole pour continuer à développer son interpellation sur les troubles de la Martinique.

M. Knight déclare ne viser que la politique et les méthodes d'administration du ministre des Colonies qui, en ce qui concerne l'assassinat de M. Siéger, a déclaré que la Chambre des mises en accusation n'avait pas ordonné de supplément d'enquête, alors que le contraire avait eu lieu. L'orateur reproche au ministre d'avoir annulé la décision du gouverneur qui avait prononcé la dissolution du Conseil général de la Colonie, et qui a été cause d'une agitation politique des plus regrettables en soutenant le parti réactionnaire.

Cette parole amène un échange d'explications entre l'orateur et MM. Riou, de Lamarzelle et Baudin de Villaine.

RÉPONSE DE M. MILLIES-LACROIX

M. Milliès-Lacroix répond à M. Knight.

La plus grande partie des faits qui me sont reprochés sont antérieurs à mon administration. Je n'ai jamais soutenu les réactionnaires, car j'ai toujours recommandé au gouverneur l'impartialité la plus complète.

M. Knight. — Le Sénat doit dire si M. Milliès-Lacroix n'a pas travesti la vérité à cette tribune, il est vrai qu'en politique tout est permis.

M. Chautemps. — Les députés des colonies s'occupent trop des fonctionnaires de leurs circonscriptions.

M. Knight proteste.

L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

La discussion est close.

L'ordre du jour de confiance présenté par M. Chautemps et accepté par M. Milliès-Lacroix, est adopté à main levée.

Le Sénat s'ajourne à vendredi et lève la séance à 8 heures 20.

Le Budget de 1910

Le Sénat a élu sa Commission des Finances qui est hostile aux projets financiers de M. Caillaux

Paris, 1er juillet. — Le Sénat réuni dans ses bureaux, a procédé à la désignation de sa Commission des Finances chargée d'examiner le projet de budget pour 1910.

Ont été élus :

1er bureau : MM. Audiffred, Touron, Cabart-Danneville;

2e : MM. Rouvier, Monis, Waddington;

3e : MM. Poincaré, Ribot, Labrousse;

4e : MM. Charles Dupuy, Baudin, Rivet;

5e : Couyba, Denoix, F. Dreyfus;

6e : MM. Bienvenu-Martin, Maurice Faure, Perrier;

7e : MM. Aimond, Peytral, Guillier;

8e : MM. Gauthier, Ciceron, Poirrier;

9e : MM. J. Dupuy, Lintilhac et Sarrien.

La nouvelle Commission comprend quinze membres sortants et douze membres nouveaux.

Les douze nouveaux sont : MM. Audiffred, Cahart-Danneville, Waddington, Ribot, Labrousse, Baudin, Gouyba, F. Dreyfus, Aimond, Peytral, Poirrier et Sarrien.

Ils ont été élus en remplacement de MM. Lannelongue, Magien, Pedebidou, Saint-Germain, Chaumié, Millaud, Savary, Lourties, Chautemps, Boudenoot, Bidault et Fessard.

AU POINT DE VUE POLITIQUE

la Commission comprend :

Sept progressistes : MM. Audiffred, Touron, Cabart-Danneville, Waddington, Ribot, Charles Dupuy et Guillier;

Treize de la Gauche Démocratique : MM. Monis, Labrousse, Baudin, Rivet, Couyba, Bienvenu-Martin, Maurice Faure, Aimond, Peytral, Gauthier, Ciceron, Lintilhac et Sarrien;

Sept membres de l'Union Républicaine : MM. Rouvier, Poincaré, Denoix, Dreyfus, Antoine Perrier, Poirrier, Jean Dupuy.

La lutte a été chaude dans plusieurs bureaux, notamment dans le premier, où trois progressistes ont été élus contre MM. Magnin, président de la Commission depuis de longues années, Saint-Germain, vice-président, et Pe[illegible], tous les trois radicaux ou radicaux-socialistes.

LA COMMISSION EST HOSTILE AUX PROJETS FINANCIERS DE M. CAILLAUX

Des explications échangées et des avis exprimés, ont peut dire que la nouvelle Commission est, à l'unanimité, opposée à la plupart des impôts nouveaux proposés par le ministre des Finances.

L'impôt sur les chiens, sur le timbre de quittance, la surtaxe sur les débitants, la taxe sur les essences d'automobiles, n'ont été retenus par aucun commissaire.

Les taxes sur les mines, les affiches et la vanille ont été vivement critiquées.

Quant à l'impôt successoral, il devra être retiré du budget, disait M. Ribot, pour faire l'objet d'un projet spécial.

M. Poincaré a vivement critiqué les projets financiers de M. Caillaux. M. Rouvier a qualifié le projet de M. Caillaux, de : Budget de déficit, d'emprunt, et d'impôts nouveaux.

M. ROUVIER EST ÉLU VICE-PRÉSIDENT

La nouvelle Commission a constitué son bureau comme suit : Président, M. Rouvier, à l'unanimité moins 2 voix; vice-présidents : MM. Antoine Perrier-Bienvenu-Martin, Jean Dupuy, et Sarrien; secrétaires : MM. Maurice Faure, Lintilhac, Ciceron et Couyba.

LES RAPPORTS

ont été nommés rapporteurs :

Affaires étrangères: M. Charles Dupuy.
Protectorats: M. Pierre Baudin.
Agriculture: M. Lintilhac.
Commerce: M. Touron.
Colonies: M. Cicéron.
Postes: M. Gauthier.
Finances: M. Bienvenu-Martin.
Ecole Centrale, Légion d'honneur et monnaies: M. Couyba.
Guerre: M. Wadington.
Instruction publique: M. Maurice Faure.
Beaux-Arts: M. G. Rivet.
Intérieur: M. Denoix.
Algérie: M. Labrousse.
Services pénitentiaires: M. Guillier.
Justice: M. Antoine Perrier.
Marine: M. Monis.
Travail: M. F. Dreyfus.
Travaux publics, chemins de fer, conventions: M. Aimond.

Le rapporteur général ne sera élu que vendredi. M. Poincaré a décliné cette fonction. On espère, toutefois, le faire revenir sur sa décision.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, le 1er juillet 1909.

A LA CHAMBRE

L'arbitrage obligatoire

M. Paul-Boncour, député de Loir-et-Cher, a déposé, aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à instituer l'arbitrage obligatoire en cas de grève, entre les inscrits maritimes et les Compagnies de transport, concessionnaires de l'Etat ou subventionnées.

Les tremblements de terre du Midi Secours aux sinistrés

La nouvelle Commission du budget a adopté le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1.000.000 francs, pour les victimes des tremblements de terre du Midi.

La suppression des loteries

La Commission d'administration de la Chambre a examiné le projet de loi relatif à la suppression des loteries.

Elle a adopté l'article 1er qui comporte la suppression des loteries, dont le capital serait supérieur à 5.000 fr.

Elle a repoussé l'art. 11 du projet qui prévoit la liquidation des loteries autorisées et qui n'ont pu encore avoir lieu.

La Commission estime que le gouvernement peut procéder à la liquidation de ces loteries, par voie administrative, sans avoir recours à une loi spéciale.

AU SENAT

Les conseils de guerre

La Commission de la réforme des conseils de guerre a composé son bureau de la manière suivante : Président, le général Langlois; vice-présidents, MM. Bérard et Gouzy; secrétaires, MM. Gervais, le comte d'Alsace.

Le général Langlois a déposé un contre-projet basé sur les principes suivants :

Créer un corps de conseillers de justice militaire astreints à des épreuves juridiques;

Limiter l'action du commandant de corps d'armée, par la coopération d'un conseiller de justice militaire, conjointement responsable;

Instituer le droit d'appel et des tribunaux d'appel.

Léon XIII, Pie X et la République

C'est le titre d'un article de M. l'abbé Gayraud, dans « Paris-Journal ». En voici la partie relative à la situation actuelle :

Il est inutile de rappeler, tant le fait est notoire, que beaucoup de catholiques refusèrent de suivre les directions de Léon XIII et persistèrent, plus ou moins ouvertement, dans leur hostilité irréductible envers la République. Ils justifiaient aisément leur conduite indocile par l'anticléricalisme persévérant de tous les ministères républicains. L'avènement du « bloc » formé par M. Waldeck-Rousseau donna l'essor à une politique de combat, dont les violences froidement résolues et brutalement exercées contre les Congrégations religieuses et les écoles chrétiennes, préparèrent la voie aux iniquités de la loi de séparation. L'insuccès du ralliement au point de vue de la défense des libertés religieuses, en rendait le loyalisme chaque jour plus difficile à un plus grand nombre de catholiques, en même temps que le *combisme* mettait plus à nu l'incompatibilité de certaines doctrines qualifiées de républicaines avec les libertés nécessaires, essentielles, indispensables de la conscience chrétienne. Le dissentiment et la division des catholiques au sujet de l'attitude à garder en face de la République faisaient échec de plus en plus à la politique de Léon XIII.

L'heure était venue pour le Chef de l'Eglise, chargé de la défense de la loi du Christ dans le monde entier, chez toutes les nations et sous tous les régimes, d'indiquer à ses fidèles de France leur devoir dans les conjonctures présentes et de réunir toutes les forces catholiques sous la main des évêques, afin de mener le bon combat contre les ennemis de Dieu.

Telle est la raison et tel est le sens des directions nouvelles données par le Pape Pie X.

Assurément, il ne saurait être question ni de rapporter l'enseignement catholique de Léon XIII sur l'attitude de l'Eglise vis-à-vis des gouvernements établis, ni de blâmer le loyalisme républicain de ceux qui ont accepté sincèrement et sans arrière-pensée, ce régime politique dans sa forme constitutionnelle. Ce sont là, pour ainsi parler, vérités certaines et droits acquis. Donc, l'*Action libérale populaire* peut continuer librement de vivre et d'agir sur son terrain. L'union recommandée n'a point pour but, et ne doit pas avoir pour effet, de la détruire, ni de l'entraver, ni de l'amoindrir.

Il n'est pas moins assuré que le Saint-Père n'entend point favoriser les manœuvres électorales ni les menées antirépublicaines des groupes de réaction monarchique, ni surtout remettre à leurs chefs la direction de la campagne politique qui s'organise en vue des élections générales de l'an prochain. On ne saurait trop le répéter à l'encontre de tous les intéressés de droite ou de gauche qui tenteront de nous en faire accroire; les uns, dans le but d'attirer dans leurs rangs, la multitude des catholiques; les autres, afin de surexciter l'anticléricalisme du peuple et de mener les masses électorales à la défense de la République menacée. Non, le Pape, en ordonnant l'union des catholiques autour des évêques, n'a aucunement le dessein de les concentrer pour la lutte et de les lancer à l'assaut de la République et de la démocratie.

Que veut-il donc et que poursuit-il? Je l'ai dit, et rien n'est plus facile à comprendre, pour qui n'a pas l'esprit hanté du fantôme théocratique et du spectre des ambitions cléricales: le Pape veut tout simplement essayer de rendre plus efficaces la défense des droits et des libertés de la conscience catholique, ainsi que la résistance à l'entreprise de déchristianisation individuelle et sociale qui s'opère activement dans notre pays. Voilà le seul résultat qu'il se propose d'atteindre.

A cet effet, il ne porte nulle atteinte à l'autonomie et à l'indépendance des divers groupements politiques formés par les catholiques, selon la diversité de leurs opinions; il prescrit seulement que tous les catholiques, quel que soit leur drapeau politique, s'unissent à marcher sous leur direction religieuse dans tout ce qu'ils ordonneront, en vertu de leur autorité spirituelle, pour la défense de la loi.

Mais qu'ordonneront les évêques?

Ce qu'ils ordonnent dans les Congrès qui, depuis deux ans, se réunissent dans presque tous les diocèses de France. Il n'y a point d'inconnu ni de secret en cela; nul conciliabule, nul complot. Tout se passe au grand jour des assemblées, et la politique en est absente. On y traite de la réorganisation des paroisses et des diocèses, de la propagande de la religion, des moyens de résister à la diffusion des idées antichrétiennes, des œuvres et associations de prière et de charité; enfin, de tout ce qui intéresse la vie du catholicisme parmi nous. Sans aucun doute, l'on touche çà et là aux choses de la politique. C'est inévitable, puisque la politique est si souvent en contact et en opposition avec la religion, chez nous. Mais l'on n'y fait pas de la politique, au sens ordinaire de cette expression de politicien: l'on n'y désigne pas de candidats, l'on n'y prépare pas des coalitions électorales. On s'y adonne, d'esprit et de cœur, en toute conscience et de toute son âme, à des besognes plus relevées: l'on travaille, au règne du Christ par la foi, l'espérance et l'amour, sur les intelligences et sur les volontés des hommes.

Voilà ce que veut l'Eglise, ce que veut le Pape, ce que veulent les évêques, et tel est l'unique objet de l'union nouvelle prescrite aux catholiques français.

La royauté que revendiquait le Christ devant Pilate n'était pas en opposition politique avec l'empire de Tibère César; le royaume que prêche, défend et propage le Pape Pie X ne menace pas non plus la Constitution de la République.

DANS LE SUD-ORANAIS

Des pillards enlèvent 1100 moutons, attaquent une caravane et tuent trois indigènes

Bou-Denib, 1er juillet. — Un djich de Berabers pillards a enlevé un troupeau de 1100 moutons, appartenant à la tribu des Aich-Hamen.

Un autre djich a attaqué et pillé une caravane de négociants israélites, rentrant du Tafilalet où ils étaient allés vendre leurs marchandises. Cette caravane était escortée par les indigènes de la tribu des Ait-Atta, dont trois ont été tués au cours de l'engagement.

Les pillards se sont retirés vers le Tafilalet avec leur butin.

La Grève des Inscrits Maritimes

Décision du syndicat : reprise partielle du travail

Marseille, 1er juillet. — Les inscrits maritimes ont tenu une réunion à la Bourse du travail. Ils ont décidé que les équipages des Messageries Maritimes rejoindraient leurs bords dès aujourd'hui, cette compagnie ayant accepté avec les termes du compromis du 23 avril dernier, de payer les heures de repos hebdomadaire perdues en mer.

Quant aux équipages des autres compagnies, les inscrits ont décidé qu'ils ne rejoindraient leurs bords que lorsque ces compagnies auraient accepté de payer les heures de repos hebdomadaire perdues en mer et promis de s'en tenir aux termes du compromis du 23 avril.

L'ABBAYE DE SOLESMES

classée comme monument historique

Paris, 1er juillet. — L'abbaye de Solesmes, dont on a annoncé la prochaine mise en vente, vient d'être déclarée monument historique.

D'accord avec le liquidateur chargé de la vente, M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, vient de classer, en effet, toutes les parties anciennes de cette propriété admirable.

Les immeubles seront ainsi grévés d'une servitude à laquelle aucun des propriétaires futurs ne pourra se soustraire.

LE VIe CONGRÈS DES Secrétaires et Employés de Mairie de France et d'Algérie

Le Congrès des secrétaires et employés de mairie qui vient de se tenir à Paris, a revêtu cette année un caractère d'actualité qu'on ne lui connaissait pas jusqu'à présent.

Le Comité exécutif dans lequel le Nord était représenté, a été reçu en audience par M. Briand, ministre de la Justice, qui lui a donné l'assurance que le gouvernement était plus que jamais disposé à faire quelque chose pour les secrétaires et employés de mairie.

C'est ensuite au cours de la séance plénière du Congrès que M. Martin, sénateur du Var, et M. Dumont, député de la Drôme, venus spontanément, ont fait des déclarations qui sont de nature à inspirer confiance dans une certaine mesure.

C'est au banquet qui a clôturé le Congrès que les déclarations en faveur des secrétaires et employés de mairie ont été plus formelles encore. M. Deloncle, député de la Seine, a dit que tout son concours était acquis aux secrétaires et employés de mairie qui constituent la cellule de l'Administration et qu'il leur apportait le témoignage d'estime de la quasi unanimité de la Chambre.

M. Marquez, président du Conseil général de la Seine, renchérissant sur le discours qu'il avait prononcé au cours de la réception du matin à l'Hôtel-de-Ville, a formulé des vœux pour qu'une prompte solution intervienne.

Les secrétaires délégués étrangers de Lisbonne, de La Haye, de Genève, d'Italie et d'autres puissances, ont voulu apporter leur appui moral à leurs collègues français.

Pour clôturer ces discours, M. Lallemand, directeur des affaires départementales au ministère de l'intérieur spécialement délégué par le ministre, a dit combien il était regrettable que la loi de 1884 ait omis de régler la situation du secrétaire.

Le vœu populaire, a-t-il dit, textuellement, en envoyant les élus à la mairie, ne confère pas la compétence et les secrétaires de mairie qui sont de véritables petites encyclopédies vivantes, sont le complément nécessaire d'une bonne administration communale.

Ces paroles réconfortantes, parce que prononcées pour la première fois par des gens qualifiés pour les dire, ont rendu confiance aux modestes délégués que leurs associations départementales ont envoyés siéger au Congrès et dont la moindre des craintes était de revenir au sein de leur groupement sans un espoir, sans la moindre promesse d'amélioration de leur sort.

N.-B. — Pour le Nord et le Pas-de-Calais, toutes les demandes de statuts, d'adhésions ou de renseignements doivent être adressées au secrétaire-général de la section départementale de l'Union, 18, avenue Saint-Maur, Lille.

La Situation de l'industrie allemande

Les ventes publiques de laines, ainsi que les divers marchés de laines, ayant eu lieu récemment ont eu les bons résultats que l'on en attendait. Partout l'animation était très grande de sorte que les quantités offertes ont été presque entièrement vendues. Les prix ont dénoté une élevation très satisfaisante en comparaison avec les ventes publiques précédentes. Les laines coloniales ont fait aussi l'objet de bonnes demandes et les prix n'étaient pas seulement fermes, mais avaient aussi une tendance en hausse. La demande pour les blousses, débets et laines peignées est bonne de la part des pays même, ainsi que de l'étranger et la tendance est ferme. Quant à la filature de laine, on rapporte que surtout les filateurs de peignés sont bien pourvus d'ordres pour plusieurs mois. La situation dans la filature de carde s'est aussi améliorée. La demande est régulière et on paie les prix que les vendeurs demandent. Moins satisfaisantes sont les cotonades dans la filature de coton, mais en général la situation est également favorable dans cette branche. Les affaires dans les tissages de laine n'ont guère changé, mais on constate que les prix se sont améliorés. Aussi pour tissus de coton on obtient des conditions meilleures et les ordres, entrés dans la semaine dernière, sont plus grands qu'auparavant. Les prix pour fils de lin montrent une élévation très appréciable et aussi pour les tissus de lin la tendance s'est affermie et la demande est bonne. La branche de soies est tranquille. Aucun changement dans l'industrie de jute.

(*Correspondens Textilindustrie*)

ENCORE UN GROS LOT EN LITIGE

Le numéro gagnant du gros lot de la loterie des Femmes Pauvres, se trouve pourvu de deux propriétaires.

Paris, 1er juillet. — Décidément, les gagnants de gros lots n'ont pas de chance.

C'était le n° 78.898 qui gagnait le lot des 100.000 francs de la « Loterie des Femmes pauvres ».

Le billet fut présenté, à l'expiration du délai réglementaire, par une banque anglaise qui le tenait d'un de ses clients, M. C..., lequel le lui avait remis pour l'encaissement.

Or, le même jour, arrivait à Paris, un sieur Serpaji, demeurant à Bastia (Corse), qui prétendit que le billet lui appartenait et qu'il l'avait confié à un de ses compatriotes, M. Murri, afin que ce dernier touchât le montant du lot et revînt en Corse pour le lui remettre.

Mais M. Murri avait perdu le billet et avait omis de prendre note, dit-il, du numéro.

M. Serpaji forma donc opposition et la banque anglaise ne put accomplir la mission d'encaissement qui lui était échue.

En vertu d'une commission rogatoire du Parquet de Bastia, M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, a ouvert une enquête sur cette affaire.

Tout d'abord, le magistrat a saisi le billet incriminé afin de se rendre compte de son authenticité, laquelle a été reconnue absolue. Ce billet aurait été acheté dans un bureau de poste du boulevard Denain.

Plusieurs personnes, qui avaient acquis des billets de la même loterie, dans le même bureau, ont été entendues ensuite. Il résulte de leurs déclarations que les numéros qui leur furent attribués se rapprochent beaucoup du numéro gagnant. Enfin M. C..., l'anglais propriétaire du n° 78898, affirme aussi qu'il l'a acheté dans ce bureau.

Dans ces conditions, M. Berthelot vient d'envoyer sa procédure au Parquet de Bastia, afin que M. Serpagi soit interrogé sur les conditions dans lesquelles il était devenu propriétaire du billet, objet du litige.

Les Chiens de défense à Tourcoing

UNE GRANDE DÉMONSTRATION A L'HIPPODROME

Dimanche prochain, le vaste hippodrome du Brun-Pain, verra se dérouler sur sa coquette piste une manifestation sportive d'un nouveau genre. Au lieu des fringants coursiers qui trottent ou galopent sous la cravache de leurs cavaliers, les concurrents seront choisis parmi les plus curieux et les plus utiles spécimens de la race canine. On connait la vogue, au début de ce siècle, du dressage des chiens de défense. Il semble qu'on ait découvert au vingtième siècle, en cet ami de l'homme toutes sortes de qualités autrefois insoupçonnées. Jamais il ne fut tant question de « bergers » de « Groenendael », de « bouledogues », ou de « danois ». Est-ce parce qu'il n'y eut jamais autant d'apaches? C'est probable. Il est de fait que nos personnes et nos biens sont exposés à de mauvais coups, tant il existe de criminels de tout acabit. Et puisque le chien fut doté par la nature d'un flair exceptionnel, d'une grande agilité et qu'il est armé d'une machoire redoutable, il est tout naturel que l'homme ayant à se défendre contre ses semblables, ait songé à utiliser des dons si précieux. L'heure est donc aux chiens de défense, aux méthodes du dressage et d'entraînement par les expériences.

La démonstration de dimanche est à ce point de vue d'une haute importance. L'hippodrome tourquennois va, en effet, abriter les bêtes les plus renommées du monde, qui y donneront, sous les yeux de milliers de spectateurs, la mesure de leur savoir-faire. Des courses de chiens, mais pourquoi pas! Leur train est plus rapide que celui des chevaux, leur ardeur n'est pas moindre et si les courses hippiques sont appréciées parce qu'elles stadifièrent l'écurie française, sans doute aussi les courses canines feront-elles mieux connaître et augmenteront-elles la valeur d'un bon chenil. Depuis tant d'années déjà l'homme s'était voué corps et âme au machinisme, il n'est peut-être pas mauvais qu'il se retourne un peu vers les forces naturelles et animales dont il dispose. Les chiens passent pour très intelligents et l'on est d'accord pour dire qu'à certains d'entre eux il ne manque que la parole. On peut donc, avec raison, affirmer qu'ils n'ont pas dit leur dernier mot.

Le programme des épreuves qui seront courues dimanche, paraît dans notre « Vie Sportive » d'aujourd'hui même: Nous y renvoyons le lecteur.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX » du vendredi, 2 juillet 1909

N° 17

LE DRAME AU VILLAGE

LA VEUVE DU FOSSOYEUR

PAR LAMY DUVERGER

Chose qui, au premier abord, semblait irréalisable et qui aurait dû l'être.

En effet, il fallait qu'entre dix heures du soir et cinq heures du matin la sage-femme trouvât une enfant pas trop dissemblable, appartenant à des gens décidés à l'abandonner et placés dans des conditions de distance et d'intérieur telles que personne de Moranges et des environs pût jamais se douter de l'échange, telles encore que jamais M. Wendel ne pût deviner d'où était sortie sa nouvelle petite fille et les marchands de chair humaine où était passée la leur.

Dans cette vie les chances existent surtout pour les coquins.

Ce qui donne forcément à supposer que les braves gens trouveront des compensations dans une autre.

Un concours de circonstances extraordinaires permettait à l'escamotage de la sage-femme de se réaliser sans péril, immédiatement et pour la complète satisfaction des deux complices.

Elle avait feint de se creuser la tête.

Mais tout de suite, en elle-même, elle s'était dit: « Quelle veine! J'ai la gosse sous la main; et au lieu de dix mille balles je vais en empocher quinze! »

Comment cela se faisait-il?

Et en quoi le ménage du petit chef de station pouvait-il aider Madame Javert?

C'est ce que nous allons comprendre en la rejoignant et en la suivant dans le logement de l'employé des chemins de fer.

Dans une des deux étroites pièces du modeste logement une femme encore jeune était couchée.

Et contre son lit, à portée de ses mains, il y avait un grand berceau.

Et dans ce berceau non pas un seul nouveau-né mais deux.

Deux petites filles, deux jumelles, un peu mignonnes mais bien constituées.

La veuve Javert avait eu pour mari un facteur-enregistrant de la gare de Saint-Donat.

Lequel était camarade de Bongrain le chef de station d'Humécourt.

Donc depuis plusieurs années elle connaissait le père et la mère des deux jumelles.

Elle les connaissait même très bien.

Elle savait que si Bongrain était un brave homme, travailleur, rangé, économe, trop doux, adorant sa femme, Julie, celle-ci par contre était vaniteuse, dépensière, de conduite équivoque.

Quand le ménage nommé à la station d'Humécourt avait été sur le point de quitter Saint-Donat où Bongrain était, avant sa mort, le collègue de Javert, une grosse et secrète difficulté s'était présentée.

Les fournisseurs créanciers de Madame Julie avaient exigé le paiement de ce qui leur était dû ou menacé d'aller se plaindre aux chefs.

Madame Julie avait eu recours à Madame veuve Javert.

Et celle-ci avait pu l'obliger par un prêt d'une douzaine de cents francs.

Venant d'elle?

Oh pas du tout, Madame Javert n'était pas si compatissante que cela.

Mais sortant de la caisse d'un vieil usurier nommé Thomas avec lequel elle s'était mise du dernier bien depuis son veuvage et auquel elle servait d'intermédiaire.

Depuis trois ans les Bongrain n'avaient remboursé ni capital ni intérêts, et la naissance simultanée de deux enfants n'était point faite pour les aider.

Madame Javert les tenait.

— Comment, c'est vous, Madame Javert je ne vous attendais point ce soir; vous étiez donc aux environs ou est-ce que vous seriez inquiète de notre santé, à moi ou aux petites?

— Débarrassez-vous donc, madame Javert, débarrassez-vous, asseyez-vous, murmurait en même temps le chef de station. »

Mais madame Javert ne s'assit point et ne se débarrassa pas du paquet dont elle ne voulait point tout de suite faire connaître la nature.

Elle avait pris une mine renfrognée et se taisait, tout en examinant les jumelles collées l'une contre l'autre dans le large berceau.

Tout de suite elle tenait à préciser ses souvenirs, à s'assurer qu'elles n'étaient point trop différentes de la morte.

Mais non, ça pouvait aller.

Enfin elle parla.

— Votre santé? Oh elle ne m'inquiète pas; si elle m'eût inquiétée je serais revenue depuis lundi... Non, c'est pas ça qui m'amène à pareille heure, ce qui m'amène c'est un désagrément que j'ai eu à votre sujet...

— A notre sujet?... Mais quoi donc? Quoi donc, madame Javert? demandèrent en même temps la femme et le mari, sans trop s'étonner cependant et se doutant bien un peu de quoi il retournerait.

— Certainement à votre sujet... Bien de rendre service aux gens, mais si c'est pour en pâtir, sut alors!... Je me suis disputée avec Monsieur Thomas qui me reprochait de l'avoir *embobiné* pour le prêt de vos douze cents francs, de l'argent qu'il commence à considérer comme perdu...

— On le paiera, on le paiera un peu plus tard... Nous sommes bien contrariés que ça vous fasse du désagrément...

— Il parle de vous pousser à boulet rouge et j'en ai assez de plaider votre cause, moi...

— Fallait dire que la naissance des gosses nous gênerait encore pendant quelques semaines mais qu'on nous avait promis de l'augmentation et que bientôt...

— Tout ça c'est de la bouillie pour les chats... Je ne veux pas me brouiller avec un ami précieux comme Monsieur Thomas à votre sujet, et, ma foi, je vous ai lâchés... Gare la saisie du traitement...

— Nous sommes fichus alors, ça fera un effet désastreux; on nous mettra peut-être à pied ou on nous notera mal... Il ne manquait plus que cela avec les frais d'une naissance double... Ah malheur!

— En effet c'est pas drôle... Vous êtes dans la purée jusqu'aux oreilles... Et, bonne femme que je suis, ça m'a tourmentée depuis hier, votre situation... J'ai cherché et j'ai peut-être trouvé le moyen de vous sortir de peine...

— Oh merci, madame Javert, qu'est-ce qu'il faut faire pour vous prouver notre désir de nous acquitter et de vous éviter des ennuis?

— Une occasion rare s'est présentée et alors j'ai pris mes jambes à mon cou et malgré la boue et la bise je me suis dit qu'il fallait venir vous trouver, vous proposer le salut... Le salut est une aubaine... Dette payée et trois mille six cents balles de bénéfice...

— Pas possible!... C'est des blagues?

— Et vous croyez que pour des blagues Madame Javert ferait des kilomètres de nuit et à pattes, avec un ballot encore? Vous ne la connaissez pas!... Je répète: la quittance de Monsieur Thomas, capital et intérêts de deux cents francs environ, plus trois mille six à peu près, c'est un petit compte à faire, de bon pour vous si...

— Si quoi?...

— Ah ne poussez pas les hauts cris d'avance, ou je tourne les talons, réfléchissez... Si vous consentez à me céder une de vos mioches pour une vieille dame très riche qui n'a jamais eu d'enfant et l'adopterait... Voilà l'affaire... Vous avez tout à y gagner: libération, magot et frais en moins... »

On remarquera que la sage-femme n'offrait que cinq mille francs, laissait supposer qu'elle était venue à pied depuis Saint-Donat pour faire perdre toutes traces et enfin parlait d'une adoption de vieille dame riche pour adoucir la pilule aux parents.

L'employé des chemins de fer et sa femme se regardèrent avec stupeur.

Un lourd silence pesa dans la chambre pendant plusieurs minutes.

Et tout à coup des sanglots éclatèrent.

Ce n'était point la femme, la mère qui pleurait, comme on pourrait le supposer, non c'était le mari, le meilleur des deux époux, le non coupable.

Le cœur du pauvre homme se déchirait à la pensée de perdre une de ses filles, et parce qu'il se savait vaincu d'avance.

Sa femme céderait et il ne savait que dire amen à ce que décidait sa femme.

Une certaine pudeur, et un peu d'émotion vraie empêchaient néanmoins celle-ci de laisser voir tout de suite le fond de sa pensée.

— C'est pourtant à cause de toi, Julie, à cause de tes folies, que Madame Javert est autorisée à nous faire l'affront d'une pareille proposition... Est-ce assez terrible de nous trouver placés entre une révocation, la ruine, le manque de pain et la vente d'un de ces chers petits êtres!

— Mon Dieu, mon Dieu, miaula madame Julie sans grande conviction, quelle cruelle séparation!... Et moi qui rêvais déjà de les habiller toujours pareillement, de leur donner les mêmes noms comme Rose et Rosette, Julia et Julie, mon Dieu quel chagrin!... Non, madame Javert, non, je suis comme mon mari, je ne sais si jamais nous pourrons nous décider... »

Les malheureux ne refusaient pas absolument cependant.

La tentatrice les sentait partagés entre la honte, les regrets et la peur de la misère.

(*à suivre*).